

Demande d'état de catastrophe naturelle



Suite aux intempéries de ces derniers jours, la commune de GAS entreprend une démarche pour obtenir une reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.

Afin de présenter une demande complète aux services de la préfecture, la commune a besoin de la copie de votre déclaration de sinistre. Aussi nous vous remercions de bien vouloir faire parvenir cette copie dans les meilleurs délais en mairie.

(par courriel

mairiedegas@gmail.com ou par courrier)

Déclarez le sinistre à votre assureur dans les délais

Vous devez vous rapprocher de votre assureur dans les **cinq jours** qui suivent le sinistre pour établir une déclaration.

